

# Communiqué de presse

Saint-Louis, le 12 septembre 2013.



DEUTSCH-FRANZÖSISCH-  
SCHWEIZERISCHE  
OBERRHEINKONFERENZ



CONFERENCE  
FRANCO-GERMANO-SUISSE  
DU RHIN SUPERIEUR

## L'apprentissage au-delà des frontières : 28 institutions françaises et allemandes signent un accord innovant

**Un accord cadre relatif à l'apprentissage transfrontalier dans le Rhin Supérieur a été signé par 28 institutions françaises et allemandes**, ce jeudi 12 septembre 2013, au lycée Jean Mermoz à Saint-Louis.

A l'invitation de **Philippe Richert**, Président du Conseil Régional d'Alsace, Ancien Ministre, et **Urs Wüthrich-Pelloli**, Président de la Conférence du Rhin Supérieur, la signature de cet accord a eu lieu en présence de **Bärbel Schäfer**, Präsidium der Oberrheinkonferenz, Regierungspräsidentin de Freiburg, **Stéphane Bouillon**, Préfet de la région Alsace, Préfet du Bas-Rhin, et d'**Armande Le Pellec Muller**, Recteur de l'Académie de Strasbourg, Chancelier des Universités.

Cet accord, à l'initiative de la Conférence du Rhin Supérieur<sup>1</sup>, est destiné à **encourager et à faciliter la mobilité transfrontalière des apprentis**. Il définit précisément le cadre et les conditions de l'apprentissage transfrontalier, qui s'ouvre à présent aux jeunes de tous les niveaux de formation en Alsace, en Bade-Wurtemberg et en Rhénanie-Palatinat. Il s'inscrit dans la continuité des nombreux dispositifs initiés et mis en œuvre par la Conférence du Rhin Supérieur en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle tels que le certificat Euregio et la publication de la brochure « De la formation transfrontalière à l'emploi dans le Rhin supérieur ».

L'apprentissage transfrontalier est une **mesure phare du Plan de soutien à l'activité et à l'emploi**, adopté le 28 juin dernier par le Conseil Régional d'Alsace, qui bénéficie d'un budget spécifique de **4M€**. Elle fait également suite à la déclaration d'intention relative au développement de la coopération transfrontalière pour l'apprentissage et la formation des demandeurs d'emploi dans le Rhin Supérieur, signée le 8 juillet dernier entre la Région Alsace et le Land du Bade-Wurtemberg.

La concrétisation de cet accord s'est illustrée par la **signature de contrats d'apprentissage entre des jeunes Alsaciens et des entreprises allemandes**.

Rappelons que chaque année, **les entreprises allemandes forment près de 600 000 jeunes et recrutent 80 % des apprentis** à l'issue de leur formation. Le contrat d'apprentissage représente une « valeur sûre » de l'emploi outre-Rhin. L'Alsace compte aujourd'hui, quant à elle, **près de 16 000 apprentis** au sein des 33 CFA régionaux.

<sup>1</sup> La Conférence du Rhin Supérieur est composée des services administratifs des Länder de Baden-Württemberg et de Rheinland-Pfalz, des Cantons de Bâle-ville, de Bâle-campagne, d'Argovie, du Jura et de Soleure, de l'Etat français, du Conseil Régional d'Alsace et des Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Le territoire sous mandat de la CRS comprend l'Alsace, la Suisse du nord-ouest, le pays de Bade et la Pfalz du sud. Ce territoire de 21 000 km<sup>2</sup> comprend près de 6 millions d'habitants. Son PIB est de 208 milliards d'euros. [www.conference-rhin-sup.org](http://www.conference-rhin-sup.org)

# Communiqué de presse

## ➤ Un cadre de formation facilité pour les apprentis

Grâce à cet accord, un apprenti inscrit en centre de formation (CFA ou Berufsschule) dans son pays d'origine peut réaliser la partie pratique de sa formation au sein d'une entreprise installée dans le pays voisin (en Alsace pour la France et en Bade-Wurtemberg et Rhénanie-Palatinat pour l'Allemagne).



© Région Alsace / Stadler

L'apprentissage transfrontalier s'adresse aussi bien à des jeunes en formation de **niveau infra-bac** (CAP, Bac Pro, etc.) qu'en **niveau post-bac** (BTS, DUT, Licence Pro, etc.). L'accord permet aux apprentis :

- d'acquérir une première expérience professionnelle internationale,
- de renforcer leurs compétences linguistiques grâce à une pratique professionnelle de la langue étrangère dans l'entreprise formatrice.

Au terme de la formation, les jeunes passent leur diplôme dans le pays où s'est déroulée la formation théorique. Ils peuvent également, s'ils remplissent les conditions, être candidats à un examen du pays partenaire et obtenir une **double qualification franco-allemande**.

## ➤ Des partenaires qui s'impliquent

L'accord prévoit la prise en charge, par la Région Alsace, de la totalité ou d'une partie du **financement des frais de formation** en CFA pour pallier le non-versement de la taxe d'apprentissage par les entreprises allemandes. La totalité des frais de formation est ainsi couverte pour les formations de niveau V (CAP ou BEP) et IV (baccalauréat) et seuls 20 % des frais de formation restent à la charge de l'entreprise allemande pour les formations post-bac.

Les partenaires signataires s'engagent par ailleurs à contribuer à la **recherche des places d'apprentissage** dans les entreprises, à l'**information des jeunes et des entreprises** et au **placement des futurs apprentis**. Les acteurs économiques des trois régions sont mobilisés dans ce sens.

## ➤ Des objectifs en termes de contrats d'apprentissage et d'emplois

Depuis 2011, l'apprentissage transfrontalier a fait l'objet d'une expérimentation à l'échelle de l'Euro-district Strasbourg-Ortenau. Il représente aujourd'hui 6 contrats au niveau infra-bac (uniquement des apprentis alsaciens) et 30 contrats au niveau post-bac (24 signés par des Alsaciens et 6 par des Allemands). Le but est d'**accroître considérablement le nombre d'apprentis transfrontaliers**.

Depuis 2008, le nombre de travailleurs français transfrontaliers est constant (63 000 personnes) tandis que l'Allemagne, du fait de sa situation démographique, est en recherche de main d'œuvre qualifiée, avec plus de 300 000 postes à pourvoir dans les prochaines années. Grâce à l'apprentissage transfrontalier, les jeunes auront la chance d'**augmenter leur employabilité sur le marché de l'emploi du Rhin Supérieur**.

# Communiqué de presse

## Liste des signataires de l'accord

**Stéphane BOUILLON**, Préfet de la région Alsace, Préfet du Bas-Rhin,  
**Philippe RICHERT**, Président du Conseil Régional d'Alsace, Ancien Ministre,  
**Armande LE PELLEC-MULLER**, Recteur de l'Académie de Strasbourg, Chancelier des Universités d'Alsace,  
**Eric MALLET**, Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt,  
**Bernard STALTER**, Président de la Chambre de Métiers d'Alsace,  
**Jean-Louis HOERLE**, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Alsace,  
**Jean-Paul BASTIAN**, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Alsace,  
**Pierre-Yves LECLERCQ**, Directeur régional Pôle Emploi Alsace,

**Winfried KRETSCHMANN**, Ministerpräsident Land Baden-Württemberg,  
**Malu DREYER**, Ministerpräsidentin des Landes Rheinland-Pfalz,  
**Bärbel SCHÄFER**, Präsidium der Oberrheinkonferenz, Regierungspräsidentin Freiburg,  
**Paul BAIER**, Präsident der Handwerkskammer Freiburg,  
**Joachim WOHLFEIL**, Präsident der Handwerkskammer Karlsruhe,  
**Gotthard REINER**, Präsident der Handwerkskammer Konstanz,  
**Brigitte MANNERT**, Präsidentin der Handwerkskammer der Pfalz,  
**Kurt GRIESHABER**, Präsident der Industrie- und Handelskammer Hochrhein-Bodensee,  
**Wolfgang GRENKE**, Hauptgeschäftsführer der Industrie- und Handelskammer Karlsruhe,  
**Willi KUHN**, Präsident der Industrie- und Handelskammer der Pfalz,  
**Steffen AUER**, Präsident der Industrie- und Handelskammer Südlicher Oberrhein,  
**Norbert SCHINDLER**, Präsident der Landwirtschaftskammer Rheinland-Pfalz,  
**Eva STROBEL**, Präsidentin von EURES-T Oberrhein, Vorsitzende der Geschäftsführung der Regionaldirektion Baden-Württemberg der Bundesagentur für Arbeit,  
**Heidrun SCHULZ**, Vorsitzende der Geschäftsführung der Regionaldirektion Rheinland-Pfalz – Saarland der Bundesagentur für Arbeit,  
**Christine GROSS-HERICK**, Agentur für Arbeit Landau in der Pfalz,  
**Hans-Joachim OMLOR**, Agentur für Arbeit Kaiserslautern-Pirmasens,  
**Christian RAMM**, Agentur für Arbeit Freiburg,  
**Horst SAHRBACHER**, Agentur für Arbeit Offenburg,  
**Norbert SEDLMAIR**, Agentur für Arbeit Lörrach,  
**Ingo ZENKNER**, Agentur für Arbeit Karlsruhe-Rastatt.

\*\*\*

En annexe : l'accord cadre relatif à l'apprentissage transfrontalier dans le Rhin Supérieur.